

La Roche-sur-Yon. L'émission Zone interdite a filmé le centre de réinsertion yonnais



Photo d'illustration, à la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), I ARCHIVES OUEST-FRANCE

Dimanche 20 janvier, à 21 h, l'émission **Zone interdite** de M6 diffuse un reportage autour du sujet « **Ados délinquants : comment les remettre dans le droit chemin ?** ». Ils ont notamment tourné dans le centre de réinsertion de La Roche-sur-Yon.



« **Ce ne sont encore que des adolescents et pourtant, ces jeunes ont commis des délits et parfois des crimes.** » Voici l'introduction du documentaire qui sera diffusé, à la télévision, ce dimanche 20 janvier sur M6 dans l'émission *Zone interdite*. Ophélie Meunier et les équipes de *Zone Interdite* ont pu suivre pendant près d'un an le parcours de plusieurs jeunes placés par des juges loin de leurs parents.

Dès le premier plan : douze mineurs encadrés par dix-huit éducateurs : certains s'y sentent « **comme en prison** » en tongs et shorts « **pour ne pas être munis pour s'enfuir** ». D'autres savent que s'ils continuent d'avoir des ennuis, à la majorité, c'est la case prison, la vraie. Ici, ils sont surveillés, certes, mais surtout suivis « **pour qu'ils ne refassent pas de connerie** » lâche cet éducateur.

Une jeune délinquante à La Roche

L'équipe de tournage s'est rendue à La Roche-sur-Yon « **pour rencontrer une jeune délinquante au centre de réinsertion de la ville.** » Des questions à foison seront soulevées : **« Comment les juges et les éducateurs travaillent-ils au quotidien pour faire progresser ces jeunes en perte de repères ? Est-il vraiment possible de changer le destin de ces adolescents et de mettre un terme à la spirale de la délinquance ? »**

C'est une « **plongée au cœur de la justice des mineurs qui tente de ramener des ados perdus et violents dans le droit chemin.** »

Le documentaire est signé Jean-Charles Doria. Il sera diffusé dimanche 20 janvier sur M6 dans le cadre de l'émission Zone interdite.

#La Roche-sur-Yon

Delphine BLANCHARD.

Modifié le 16/01/2019 à 11h04

Publié le 16/01/2019 à 09h52